

## CONSEIL MUNICIPAL - Séance du 16 novembre 2021 à 19 heures 30 - n° 15

**Absents excusés** : Mmes Rachel RIONET et Alison VERGER, M. Sylvain DUMONT

**Absents** : -----

**Pouvoirs** : Rachel RIONET à Isabelle MARTEL, Alison VERGER à Valérie CLAIR-MONINOT, Sylvain DUMONT à Michel JEULIN

**Secrétaire de séance** : Aurélie MONNIER

Convocation du 12/11/2021

---

Michel Chalayer, maire, rappelle des points du règlement intérieur concernant les téléphones portables, la présence du public et souhaite que les propos soient respectueux envers lui.

Il précise que, vue la situation sanitaire actuelle, une loi du 10/11/2021 rétablit les mesures dérogatoires concernant la tenue des conseils municipaux jusqu'au 31/07/2022, c'est-à-dire la possibilité de réunir le conseil municipal à huis clos, la modification du quorum et la détention de 2 pouvoirs par conseiller.

Florent Chevrel informe que la séance est enregistrée.

### **1 - Compte-rendu de la séance du 29 septembre 2021**

Valérie Clair-Moninot indique que les remarques faites sur le compte-rendu du mois de juillet ne figurent pas sur le compte-rendu du mois de septembre. Plusieurs questions diverses n'ont pas été reportées : accessibilité mairie, crèche, Clect, date réunion publique, espace partagé pour la diffusion d'information.

Michel Chalayer rappelle l'article 21 du règlement intérieur.

Aurélien Josserand évoque le point 7 du compte-rendu : la délibération concernant la demande de subvention au Conseil Départemental qui sollicite des subventions également à la Région et à l'Etat au vu d'un plan de financement qui n'a jamais été communiqué. Isabelle MARTEL demande que l'on reprenne la délibération.

Valérie Clair-Moninot : regrette de voter des délibérations *a posteriori*. Yves Pros précise que le dossier devait être déposé avant le 15/09 mais que la délibération correspondante pouvait être transmise ultérieurement.

Florent Chevrel souhaite ajouter "depuis 2019" à l'explication de son abstention au point 3.

Florent Chevrel signale que les prix appliqués à la buvette temporaire n'ont pas été ceux votés par le Conseil.

Le compte-rendu est approuvé par 15 voix POUR et 4 voix CONTRE (Florent Chevrel, Aurélien Josserand, Valérie Clair-Moninot, Alison Verger).

### **2 - PLU - Approbation de la modification n°2.**

Restitution de l'enquête publique réalisée par Thierry Brenot.

Après en avoir débattu, le conseil municipal, par 18 voix POUR et 1 ABSTENTION (Florent Chevrel),

**APPROUVE** la modification n°2 du PLU.

### **3 - Immobilier - Acquisition à l'EPF de l'Ain d'un lot d'environ 1340m<sup>2</sup> détaché de la parcelle C1581 pour accès à la crèche et aire de jeux.**

Michel Jeulin, adjoint, commente le découpage des lots A, B, et C comme suit :

- LOT A : Terrain cédé à la communauté de communes pour la construction de la crèche
- LOT B : Cession à l'euro symbolique pour l'accès à la crèche, l'aire de jeux et la future voie verte
- LOT C : Lot de 2 311 m<sup>2</sup> restant en l'état à l'EPF sans formalité particulière. Utilisation future pouvant être un terrain de tennis couvert ou une autre salle.

Après en avoir débattu, le conseil municipal, par 18 voix POUR et 1 ABSTENTION (Florent Chevrel),

**APPROUVE** l'acquisition à l'euro symbolique à l'EPF de l'Ain d'un lot d'environ 1340m<sup>2</sup> détaché de la parcelle C1581 **AUTORISE** le maire à signer tous les documents nécessaires à cette transaction.

### **4 - Immobilier - station radio électrique TDF sur parking du cimetière - Cession terrain ou révision de loyer avec nouveau bail (proposition de TDF).**

Michel Chalayer, maire, explique que à ce jour les biens d'une contenance de 27m<sup>2</sup> mis à disposition sont situés sur la commune (parking du cimetière). Un avenant N°1 au bail a été consenti et accepté pour une durée de 12 ans à

compter du 27 janvier 2016 (délibération du 6 juin 2015). Après examen de la nouvelle proposition commerciale : TDF souhaite acheter ces 27m<sup>2</sup> en l'augmentant de 100m<sup>2</sup> et propose pour ces 127m<sup>2</sup> : 30 000€

OU

de signer un nouveau bail de 20 ans. Le loyer passerait de 2 378€ à 3 000€.

Michel Chalayer demande d'annuler cette délibération pour ne pas se couper d'opportunités avec des propositions plus intéressantes d'opérateurs et de rester sur la délibération de juin 2015 qui a été prise pour une durée de 12 ans.

Aucun membre du conseil municipal n'étant favorable à la vente et n'ayant émis d'objection, la délibération est annulée.

#### **5 - Projet commerces/logements - Abandon projet "Alliade Habitat" et désignation maîtrise d'œuvre pour nouveau projet.**

##### **- Abandon du projet "Alliade Habitat"**

Michel Chalayer, maire, indique que la promesse de vente du 30/09/2019 est caduque. M. Jossé, directeur d'Alliade Habitat, souhaite une délibération pour leur administration et pour le remboursement de la taxe d'aménagement. Le notaire a confirmé qu'il n'y a pas de procédure à faire concernant la promesse de vente. A noter que dans ce cadre, la commune a perçu 11 834 euros en 2020 puis la même somme en 2021.

Yves Pros, adjoint, indique qu'il était prévu de rembourser 11 834 € sur le budget 2021. En 2022, il devra être remboursé la totalité de la somme soit environ 24 000 €.

Après en avoir débattu, le conseil municipal, par 15 voix POUR, 1 voix CONTRE (Florent Chevrel) et 2 ABSTENTIONS (Aurélien Josserand et Valérie Clair-Moninot),

- **CONSTATE et APPROUVE** l'abandon du projet de construction de 23 logements locatifs sociaux et de locaux commerciaux par « Alliade Habitat ».

##### **- Désignation maîtrise d'œuvre pour nouveau projet**

- consultation du 22/10/2021 – Date limite remise offres : 09/11/2021 à 17 h

- création surfaces commerciales d'environ 400 m<sup>2</sup>

- création de 3 logements

- enveloppe travaux (hors aménagement de la place) : 850 000 € ht

Cabinet	Taux mission	Montant HT	Note/prix (*)	Note/technique	Total notation	Classement
BEL-AIR	9,20	78 200	50,00	50,00	100,00	1
DELERS	9,70	82 450	47,43	50,00	97,43	2
DOSSE	10,20	86 700	45,10	50,00	95,10	3

(\*) note du candidat = 50 x (offre la plus basse / offre du candidat)

Yves Pros, adjoint, indique qu'au vu du montant de la future commande, il s'agit d'appliquer le code des marchés publics en lançant une consultation selon la procédure des marchés adaptés ou MAPA. Pour rappel, il avait été demandé initialement à Bel-Air Architectures (déjà concerné par le projet de la municipalité précédente), une esquisse pour le nouveau projet. Cette esquisse a été présentée en juillet 2021 et a permis de voir la faisabilité du nouveau projet.

Une consultation a donc été lancée et c'est le cabinet Bel-Air qui a été retenu.

Les élus minoritaires regrettent que l'ensemble des conseillers n'ait été informé en amont de cette consultation à 2 autres cabinets d'architecture.

Yves Pros précise que les autres architectes n'ont pas présenté d'esquisse car ce n'était pas l'objet de la consultation.

Michel Jeulin informe que l'épicerie fera l'objet d'un second marché.

Yves Pros informe que le groupe de travail finances sera réuni. Des rendez-vous ont été pris avec des banques et le notaire. Tout sera présenté au groupe de travail pour avancer sur le projet.

Après en avoir débattu, le conseil municipal, par 18 voix POUR et 1 ABSTENTION (Florent Chevrel),

**DÉSIGNE** le cabinet BEL-AIR Architectures comme maître d'œuvre pour le nouveau projet commerce/logement.

## **6 - Bibliothèque - Révision des tarifs au 01/01/2022**

Nadine Moissenet, adjointe, rappelle que la bibliothèque est une régie municipale et qu'elle fait l'objet d'une convention signée avec la Direction de la Lecture Publique (DLP) à Bourg-en-Bresse. La dernière rencontre avec la bibliothécaire référente de la DLP a mis en avant le tarif "discriminatoire" appliqué à la bibliothèque, étant donné qu'une personne seule paye autant qu'une famille, soit 12€. L'accès à la bibliothèque est gratuit pour les enfants jusqu'à 18 ans. Elle explique que les bénévoles de la bibliothèque ont été consultés sur le sujet et que plusieurs propositions ont été faites. Dans les petites communes environnantes, la bibliothèque est le plus souvent gratuite. Les tarifs de la médiathèque de Villars-les-Dombes sont de 15€ pour une personne et 25€ pour une famille. La médiathèque de Châtillon est payante aussi.

Les cotisations annuelles représentent environ l'équivalent du budget alloué à l'achat de livres pour les enfants, ou à la maintenance du logiciel Microbib.

Auréli Monnier ajoute que Lynda Dumont-Névoret, responsable de la bibliothèque, souhaite une solution simple à gérer pour les bénévoles, tant au niveau financier qu'au niveau de la gestion informatique.

Il est proposé une cotisation individuelle de 10€, une cotisation famille de 20€ et la gratuité pour les enfants jusqu'à 18 ans ainsi que les demandeurs d'emploi et les bénéficiaires des minima sociaux sur présentation d'un justificatif.

Après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**ACCEPTE** de réviser les tarifs de la bibliothèque à compter du 01/01/2022

**FIXE** les tarifs à :

- cotisation individuelle de 10€.
- cotisation famille de 20€
- gratuité pour les enfants jusqu'à 18 ans
- gratuité pour les demandeurs d'emploi et les bénéficiaires des minima sociaux sur présentation d'un justificatif

## **7 - Budget "principal" 2021 - Décision modificative n°1.**

Yves Pros explique qu'il s'agit d'un réajustement entre les lignes budgétaires.

<i>Nature</i>	<i>Modification</i>
<b>FONCTIONNEMENT - DEPENSES</b>	
C/6226 – Honoraires (géomètre)	1 600
C/62876 – Groupement de rattachement (Service commun CCD 2021)	11 400
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>13 000</b>
<b>FONCTIONNEMENT - RECETTES</b>	
C/7381 – Taxe additionnelle aux droits de mutation	13 000
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>13 000</b>

<i>Nature</i>	<i>Modification</i>
<b>INVESTISSEMENT - DEPENSES</b>	
C/2113-HO (Terrain aire de jeux et accès crèche)	2 400
C/2135-HO (interphone-visio mairie)	1 600
C/2183-HO (matériel informatique mairie)	1 500
C/2313-041 (intégration études en travaux)	1 000
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>6 500</b>
<b>INVESTISSEMENT – RECETTES</b>	
C/10226 – Taxe d'aménagement	5 500
C/2031-041 (intégration études en travaux)	1 000
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>6 500</b>

Après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**APPROUVE** la décision modificative n°1 sur le budget "principal" 2021.

## **8 - Communauté de communes de la Dombes - Rapport d'activité 2020.**

Michel Chalayer, maire, explique que l'année 2020 a été marquée par le renouvellement des conseillers communautaires suite aux élections municipales et par la crise sanitaire. Les services déchets, France service, petite enfance... ont continué de fonctionner. Des commissions ont été mises en place.

Le rapport a été transmis aux élus et est, de plus, consultable sur le site internet de la CCDombes : <https://www.ccdombes.fr/parution/>

### **9 - Service déchets de la communauté de communes - Rapport d'activité 2020.**

Laurent Meilheur, conseiller municipal, présente le rapport du service déchets. Une régie de 15 communes est constituée. Les déchets représentent 151 kg/habitant. Une augmentation de 1000 tonnes par rapport à 2017 est observée. Réemploi : 30 tonnes d'objets sont collectés et renvoyés à la ressourcerie de Bourg. 3215 tonnes de végétaux ont été revalorisées en compost. Pour 2020, le coût complet (ensemble des charges du service déchets) par habitant est de 108,5€. Le coût aidé (déduction faite des reventes et des aides privées ou publiques diverses) pour 2020 était de 91,4 € HT par habitant.

### **10 - Syndicat d'eau Bresse Dombes - Rapport d'activités 2020.**

Yves Pros, adjoint, présente le rapport du syndicat d'eau Bresse Dombes. L'année 2020 a été marquée par une modification de la gestion. Le service représente 91 523 habitants répartis sur 67 communes. Le rapport fait état du captage, des réservoirs, des stations de traitement et des activités du réseau.

Le maire remercie les élus qui représentent la commune dans les commissions et les syndicats.

### **11 - Questions diverses.**

- Point sur les abribus : Sylvain Dumont, conseiller municipal, a rencontré la Région pour la construction des dalles. Les conventions sont en cours.
- PLU : les modifications seront faites début 2022, en fonction de l'avancement des démarches administratives légales.
- Aire de jeux : la commande a été validée. Nous pouvons espérer une réalisation aux environs du printemps.
- Travaux à la Chassagne : les travaux sont terminés. Des portions du tapis ont été refaites mais la route n'était pas dégradée.
- Point sur les travaux de voirie : travaux effectués sur l'accès des n° 85/91 Grande rue, route de la Chassagne et chemin de Catherine pour 29 296 €. Reste à réaliser des travaux aux Chandelières (en commun avec la commune de Condeissiat) pour 1 034 € et des travaux divers pour 5 530 € (busage d'un fossé aux Chandelières et cheminement Rue de la Dombes).
- Départ des kinés : la municipalité n'a pas été sollicitée. Mme Frémiot souhaite exercer à domicile et M. Gomet, en fin de carrière, à Châtillon-sur-Chalaronne.
- Agression sur parking city-stade/Salle des fêtes : on ne connaît pas encore les sanctions. La victime a passé des examens médicaux. Les démarches juridiques sont en cours.
- Réunion publique commerce/crèche : la date n'est pas encore fixée. Le maire aurait souhaité la faire le 22/11. Il espère une pose de la première pierre fin 2022 pour un objectif de fin de travaux en 2024.
- Accessibilité église : l'aménagement PMR du parvis est prévu pendant les travaux du clocher avec des recommandations précises des Bâtiments de France. Les travaux seront terminés le 3/12. La question des sorties de secours est soulevée, remettant en cause l'organisation des cérémonies religieuses et des autres événements à l'intérieur de l'église. Un dossier ERP doit être fait.
- PLU-SCOT : la capacité de construction à Neuville s'amenuise. La répartition est liée à 3 autres communes, qui, si elles n'utilisent pas toutes leur possibilité de construction, pourrait bénéficier à Neuville.
- Frais d'avocat : pas d'actualisation des frais à ce jour. 2 cabinets d'avocat suite au retrait de Mme Benguigui du dossier.

### **12 - Informations du maire et des adjoints.**

Nadine Moissenet :

- Le conseil d'école a eu lieu la veille : très fructueux, beaucoup de parents, bon dialogue. 148 enfants à l'école : 44 maternelles et 104 primaires. Effectif stable. Il y a toujours un brassage et des mouvements de population à Neuville.

Michel Jeulin :

- 2 lampadaires LED installés rue du Clos.
- Portail du cimetière remplacé. Remercie Sylvain Dumont de s'en être occupé.
- Interphone-visio installé à l'entrée de la mairie pour éviter au personnel de monter-descendre sans arrêt.

Isabelle Martel :

- 20/11 : colloque ADMR + CCAS sur les aidants familiaux.
- 4 et 8/12 : collecte de jouets.
- 15/12 : décoration de l'arbre de Noël à la MARPA.

Michel Chalayer :

- Voeux du maire le 14/01/2022 au soir.
- Bal des conscrits annulé : a reçu les conscrits le samedi 13/11 pour trouver une solution concernant la jauge de 300 personnes maxi dans la salle des fêtes. Des discussions ont eu lieu sur le plan de sécurisation afin de maîtriser le surplus de personnes qui ne pourraient pas rentrer. Il évoque les difficultés rencontrées par la commune de Jasseron pour l'organisation d'un événement similaire. Il a proposé aux conscrits d'organiser le bal sur invitation pour pouvoir maîtriser la jauge imposée par la crise sanitaire. Une nouvelle rencontre a eu lieu le dimanche 14/11. Les conscrits n'ont pas adhéré à l'idée de l'invitation et l'annonce de l'annulation a été faite sur les réseaux sociaux. A vérifier si la jauge est toujours d'actualité.
- L'application PanneauPocket fonctionne bien.
- Remerciements à Monique Fettet pour sa présence et les articles qui paraissent dans la presse.

La séance est levée à 22h29.

Le maire,



Michel CHALAYER

La secrétaire de séance,



Aurélie MONNIER

